

**COMMUNE DE BENY**

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 04 AVRIL 2012 à 20 heures 00.**

Date de la convocation : **24 mars 2012**

Date d'affichage : **24 mars 2012**

**Présents** : Georges RODET, Jean-François NALLET, Dominique COLIN, Isabelle CORSAIN, Patrick BAVOUX, Jean-François POUPON, Bruno GAILLARD, Elie BERARD, Michèle DANANCIER, Robert SEVE, Gilles DONGUY, Elodie LELARDOUX. Françoise BILLOUD

**Absents excusés** : Jean-Claude GONOD et Eric GUILLERMIN

**Pouvoir** : Eric GUILLERMIN donne pouvoir à Isabelle CORSAIN  
Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Georges RODET

**Secrétaire** : Jean-François NALLET

Le compte rendu de la réunion du 22 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

**COMPTES ADMINISTRATIFS**

Les comptes administratifs (M14 + M49) sont votés à l'unanimité des membres présents, le Maire ne prenant pas part au vote puisqu'il s'agit de sa propre gestion.

**M14 (commune)** :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		182 238.88	179 987.77		179 987.77	182 238.88
Opérations de l'exercice	377 631.06	545 190.31	937 090.66	923 064.70	1 314 721.72	1 468 255.01
<b>TOTAUX</b>	<b>377 631.06</b>	<b>727 429.19</b>	<b>1 117 078.43</b>	<b>923 064.70</b>	<b>1 494 709.49</b>	<b>1 650 493.89</b>
Résultats de clôture		<b>349 798.13</b>	<b>194 013.73</b>			<b>155 784.40</b>
Restes à réaliser	0.00	0.00	597 061.00	896 988.00	597 061.00	896 988.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>377 631.06</b>	<b>727 429.19</b>	<b>1 714 139.43</b>	<b>1 820 052.70</b>	<b>2 091 770.49</b>	<b>2 547 481.89</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>349 798.13</b>		<b>105 913.27</b>		<b>455 711.40</b>

**M49 (assainissement)** :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		14 539.15	0.00	20 267.67	0.00	34 806.82
Opérations de l'exercice	17 087.37	15 256.68	23 080.43	15 804.00	40 167.80	31 060.68
<b>TOTAUX</b>	<b>17 087.37</b>	<b>29 795.83</b>	<b>23 080.43</b>	<b>36 071.67</b>	<b>40 167.80</b>	<b>65 867.50</b>
Résultats de clôture		<b>12 708.46</b>		<b>12 991.24</b>		<b>25 699.70</b>
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>17 087.37</b>	<b>29 795.83</b>	<b>23 080.43</b>	<b>36 071.67</b>	<b>40 167.80</b>	<b>65 867.50</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>12 708.46</b>		<b>12 991.24</b>		<b>25 699.70</b>

## **AFFECTATION DES RESULTATS**

### **M14 (commune) :**

Considérant l'excédent de fonctionnement au 31.12.11 : + 349 798.13 €

Considérant le déficit d'investissement au 31.12.11 : - 194 013.73 €

Les restes à réaliser sont en :	Dépenses	597 061.00	
			⊗ + 299 927.00
	Recettes	896 988.00	
		-----	
		+ 299 927.00	

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :*

- D'affecter au besoin de financement au compte 1068 (recettes investissement) la somme de 0 €
- L'excédent de fonctionnement au budget primitif 2011 (R002) sera de : 349 798.13 €
- Ligne 001 déficit reporté (dépenses d'investissement) : 194 013.73 €.

### **M49 (assainissement) :**

Considérant l'excédent de fonctionnement au 31/12/11 : 12 708.46 €

Considérant l'excédent d'investissement au 31/12/11 : 12 991.24 €

Les restes à réaliser sont de : 0.00 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

**DECIDE** de reporter au budget primitif 2012 :

- L'excédent de fonctionnement au compte R002 de 12 708.45 €,
- L'excédent d'investissement au compte R001 de 12 991.24 €.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DRESSE PAR MR POMATHIOD, RECEVEUR BUDGET M49 "ASSAINISSEMENT" et M14 "COMMUNE"**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.*

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**DECLARE** que les comptes de gestion (M14 + M49) dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **VOTE DES 4 TAXES**

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales, de la compensation foncière des entreprises pour l'année 2012 ainsi que le détail des allocations compensatrices.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré :*

**DECIDE** à 14 voix pour et 1 contre d'augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2012 à hauteur de 2 % pour suivre l'évolution de l'inflation qui a été de 2.5 % en 2011 :

- taxe d'habitation : 15,57 %,
- taxe foncière bâti : 11,39 %,
- taxe foncière non bâti : 37,47 %,
- et - cotisation foncière des entreprises : 16,49 %.

Pour information, ces taux restent inférieurs aux moyennes départementales des communes de la même strate.

## **FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT : Année 2012**

Le Maire indique à l'assemblée que le Conseil Général a la responsabilité du fond solidarité depuis 2005 et qu'il sollicite une contribution volontaire à hauteur de 0,30 € par habitant.

Il précise également que la Caisse d'Allocation Familiale de l'Ain continue d'assurer la gestion comptable et financière du Fond Solidarité Logement,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

**DECIDE** de renouveler la participation au fond solidarité logement pour l'année 2012,

**ACCEPTE** de verser la contribution fixée à 0,30 € par habitant, soit 227,10 € pour la commune.  
(757 habitants x 0,30 €)

## **AMORTISSEMENT ETUDE ZONAGE ASSAINISSEMENT**

Le Maire informe que le décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011 vient de modifier la réglementation prévue par le code général des collectivités territoriales (article R.2321-1). Ce n'est plus la nature, publique ou privée, du bénéficiaire de la subvention versée par les collectivités qui détermine sa durée d'amortissement, mais la nature et la durée du bien financé. Notamment, le décret prévoit pour les études une durée maximum de cinq ans.

Il indique que l'étude du zonage assainissement réalisée en 2004-2005 pour 6 224,96 € n'a pas été amortie et il est nécessaire de le prévoir de même que l'étude réalisée en 2011 pour la mise à jour du zonage d'assainissement pour un montant de 4 544,80 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

**DECIDE** de fixer la durée d'amortissement à trois ans pour ces deux zonages d'assainissement et d'engager cet amortissement au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## **Mise en recouvrement de l'impôt afférent au remboursement des annuités d'emprunts contractés par le Syndicat d'aménagement et d'entretien du Sevron et du Solnan.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suivant l'article L. 5212.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune doit se prononcer sur la mise en recouvrement par l'impôt du montant des cotisations du Syndicat d'Aménagement et d'Entretien du Sevron et du Solnan, la part de la Commune s'élevant à la somme de 11 203 € pour l'année 2012.

Il indique également avoir reçu un courrier de Monsieur POMATHIOD, receveur municipal, stipulant, par le biais du pôle fiscalité directe local, que l'Etat encourage les communes à renoncer à la fiscalisation de leur contribution syndicale à compter de 2012 et qu'en contre partie une dotation de compensation peut être attribuée aux communes de 2012 à 2014.

Le Maire présente ensuite le montant des sommes à recouvrer par le SAESS au titre de l'exercice 2012 : cotisation : 840,65€ ; remboursement des emprunts : 1 339€ ; provision pour travaux : 9 864€.

*Le Conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :*

**DECIDE** de ne pas renoncer la fiscalisation,

**DECIDE et ACCEPTE :**

- ✚ l'institution d'une contribution fiscalisée s'élevant au titre de l'année 2012 à la somme de 9 864 € (provision des travaux),
- ✚ d'inscrire et de prendre en charge sur le budget primitif 2012 de la Commune, compte 6554, la partie du remboursement des emprunts, soit la somme de 1 339 €,

**INDIQUE** que la cotisation pour l'année 2012 s'élève à 840,65 € (731 habitants x 1,15 €).

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2012 POUR LA M49**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2012 pour les sections de fonctionnement et d'investissement et indique que cette proposition a été préparée par la commission des finances.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,*

**VOTE** le budget primitif au chapitre,

**ADOPTE** le budget primitif 2012 qui s'équilibre ainsi :

- ✓ dépenses et recettes de fonctionnement à : **24 308.00 €**
- ✓ dépenses et recettes d'investissement à : **34 406.00 €.**

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2012 POUR M14**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2012 pour les sections de fonctionnement et d'investissement et indique que cette proposition a été préparée par la commission des finances.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,*

**VOTE** le budget primitif au chapitre et également en section d'investissement ainsi qu'à l'opération ;

**ADOPTE** le budget primitif 2012 qui s'équilibre ainsi :

- ✓ dépenses et recettes de fonctionnement à : **870 419.00 €**
- ✓ dépenses et recettes d'investissement à : **1 485 516.00 €**

Les opérations prévues sont :

- ✓ Réserves foncières : projet achat terrain APRR, règlement des droits d'éviction et notaire pour l'acquisition du terrain Dorthan
- ✓ Signalisation des rues : prévues plutôt en fin d'année voir début 2013,
- ✓ Ecole : la construction, et mobilier,
- ✓ Révision PLU,
- ✓ Acquisition matériel pompiers + centre de loisirs,
- ✓ Bibliothèque : aménagement,
- ✓ Mise en souterrain du réseau de télécommunication et du réseau basse tension au bourg,
- ✓ Chaudières : bâtiments communaux

## **AVENANT A LA CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

Jean-François NALLET Maire Adjoint fait part au Conseil municipal de la délibération du 23 mai 2007 qui avait été instauré la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité.

Le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le Préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission.

La durée de validité de notre convention est arrivée à échéance. Il est nécessaire de prolonger cette durée par la signature d'un avenant.

*Où l'exposé du Maire-Adjoint, le conseil municipal, Après en avoir délibéré,*

**AUTORISE** le Maire ou un des adjoints à signer l'avenant à la convention de télétransmission correspondante avec la Préfecture, et à signer tous documents concernant ce dossier.

### **ECOLE**

#### **1°) CHANTIER ECOLE**

Dominique COLIN, Maire Adjoint et Robert SEVE donnent le compte rendu du suivi du chantier : finition des sols, installation du comptage tarif «jaune» qui regroupe les 2 bâtiments de l'école, la salle garavand et de la Mairie ; l'enrobé de la cour sera fait le vendredi 06 avril, un pré-réception du chantier est prévue ce jeudi 05 avril et la plantation des végétaux est prévue en semaine 15.

Un container a été enfoui le vendredi 30 mars par les élèves, institutrices et le Maire sous le nouveau préau, des messages et objets ont été mis pour les générations futures qui éventuellement retrouveront ce container.

**2°) PORTES OUVERTES** : Fixées au samedi 21 avril 2012 de 10 à 12 h.

**3°) INAUGURATION** : Confirmation de la date, soit le samedi 23 juin 2012 après midi.

#### **4°) SCOLARISATION DES 2 ANS :**

Dominique COLIN rappelle à l'assemblée le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 février concernant l'accueil des enfants de moins de trois ans.

Il a proposé :

- ▶ d'accueillir les enfants en Toute Petite Section nés dans le premier semestre de l'année civile.
- ▶ de les accueillir non pas à partir du mois de septembre mais à partir de la rentrée de janvier.
- ▶ de ne les accueillir ni au centre de loisirs périscolaire ni à la cantine scolaire.
- ▶ de les admettre dans la limite des places disponibles.

Les dispositions du règlement intérieur de l'école de Béný leur seront applicables : « *Les enfants dont l'état de santé et de maturation physiologique est compatible avec la vie collective en milieu scolaire peuvent être admis à l'école maternelle.* »

Cette décision de scolariser a été approuvée par l'Inspection académique.

Pour rappel, ces élèves scolarisés en Toute Petite Section ne sont pas pris en compte par l'Inspection Académiques dans les effectifs.

## **CONSEIL ET LA FORMATION EN NETTOYAGE POUR L'ECOLE**

Isabelle CORSAIN, Maire Adjointe, responsable des bâtiments :

- indique à l'assemblée avoir demandé trois devis à différentes entreprises pour une étude des lieux à entretenir afin de définir les temps d'intervention, les techniques pour optimiser cette prestation. Une formation «propreté» pour les agents communaux est également nécessaire afin de tendre vers la qualité souhaitée.
- précise que la formation devra permettre aux agents de mieux maîtriser et connaître la bonne utilisation des produits et du matériel par rapport au support à entretenir et de rationaliser les procédures de travail afin d'améliorer le service propreté.
- indique que la Commune mettra à disposition du formateur une salle, le matériel de nettoyage utilisé sur les sites, ainsi que les produits et un tableau de conférence.

En contre partie, le formateur apportera un ordinateur portable, un vidéoprojecteur, du petit matériel de nettoyage, des produits, une mallette de formation, des fiches techniques d'instructions de travail et de la documentation liée au nettoyage.

*Le Conseil ouï l'exposé du Maire, Maires-Adjointes et après en avoir délibéré :*

**DECIDE**, à 14 pour et 1 contre, de mettre en place la formation nettoyage ;

**RETIENT** le devis de l'entreprise PCR PROP.CONSEIL de VIENNE (Isère) pour un montant de 2 500 € TTC correspondant à trois jours de formation ;

**AUTORISE** le Maire ou un des adjoints à signer la convention de formation professionnelle avec l'entreprise retenue.

## **JURY D'ASSISES**

Après un tirage au sort sur la liste électorale par le plus âgé et plus jeune, Monsieur DUSSON Alexandre, né le 26 novembre 1979 à SAINT ETIENNE (42), domicilié Les Grands Champs à BENY (Ain), Profession : Consultant a été tiré au sort. Le nom sera communiqué au canton ou un second tirage au sort aura lieu.

## **SCOT : PROJET MODIFICATION DU SCOT – ENQUETE PUBLIQUE**

Jean-François NALLET, Maire-Adjoint informe que le comité syndical du Syndicat Mixte Bourg Bresse Revermont en date du 09 décembre 2011, a pris la décision de prescrire la modification du Schéma de Cohérence Territoriale.

L'enquête publique concernant le projet de modification aura lieu du 06 avril au 09 mai 2012. Toute personne peut venir pendant les heures de permanence du secrétariat.

## **PERMANENCE BUREAU POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

Le conseil municipal définit les tours de garde pour les élections présidentielles des 22 avril et 06 mai prochain.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**DEMANDE ACHAT DE TERRAINS** : Patrick BAVOUX informe le conseil de plusieurs demandes d'achat de bandes de terrain jouxtant les propriétés de particuliers. Après discussion, le conseil demande à la commission d'examiner plusieurs points de détail pour pouvoir prendre une décision.

**ASSEMBLEE GENERALE DU FLEURISSEMENT** : Françoise BILLOUD donne le compte rendu : trois panneaux de la route fleurie haute Bresse seront installés aux entrées du bourg, et informe du changement de Président : il s'agit de M. BUIRON et de l'arrivée d'un nouveau membre.

**ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES FETES** : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu : bilan financier. Le comité prépare la vogue et le forum.

**FORUM A CORPS DONNS** : Patrick BAVOUX invite l'assemblée à venir au tournoi beach rugby le 28 avril prochain.

**TOURNOI DES 6 CLOCHERS** : Isabelle CORSAIN indique avoir reçu les deux présidents Rugby Club de Bény et amis du rugby pour l'organisation du tournoi.

**CCAS** : Elodie LELARDOUX donne le compte rendu de la réunion du 17 mars : vote du compte administratif, compte de gestion et budget primitif.

Des actions sont envisagées suite à diverses demandes au sein de la commune :

- Proposition d'échange de connaissance sur des 1/2 journées entre les aînées et les enfants de l'école (jeux de carte, pétanque, bricolage...)  
Une réunion sera à prévoir en mai avec le club des retraités et le sou des écoles – Si les associations sont réceptives, un premier essai pourrait être réalisé sur la 1<sup>ère</sup> quinzaine de Juillet
- Conférence sur les addictions : drogue et alcool : à prévoir avec des intervenants compétents sur ces problèmes.
- Invitation des personnes âgées qui reçoivent les colis lors du goûter de remerciement des enfants de la garderie

**AVIS NAISSANCE** :

- Auxence TEILLARD, domicilié Lotissement Clair Matin, né le 05 mars
- Eledhwen MARAIS, domiciliée la Vavre, née le 18 mars.